EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 32

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Serge GODARD, Djamel IBRAHIM OUALI, Havva ISIK, Danièle GUILLAUME, Alain MARTINET, Alain LAFFONT, Eric SEVRE ne prennent ne prennent pas part au vote.

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur régularité de leurs actions annuelles et de leurs activités, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2011 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 15 320 euros.

Espérance 63

L'association ESPERANCE 63 est une des filiales avec ESPOIR 63 gérée par l'UNAFAM. L'association a pour objet d'apporter aux handicapés psychiques, l'aide et le soutien nécessaire à leur réadaptation sociale. Elle gère un service d'accompagnement de jour et d'accompagnement social, et réalise un important travail de formation et de soutien aux familles de ces handicapés.

Le budget prévisionnel de cette association est de 1 587 610, 37 euros.

Il est à noter que cette association a perçu pour l'année 2010 une subvention de fonctionnement de 1 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à ESPERANCE 63, au titre de l'année 2011.

Association des Conjoints Survivants du Puy-de-Dôme

L'association départementale des Conjoints Survivants du Puy-de-Dôme, créée en 1957, a pour objet de regrouper les veuves et les veufs afin de leur apporter un soutien moral, des informations, une aide dans les démarches administratives.

Le bilan financier 2010 fait état d'un léger déficit (-136,75 euros). Le budget prévisionnel de cette association est de 6 615 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de fonctionnement de 460 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 460 euros à l'association départementale des Conjoints Survivants du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2011.

Association Enfance et Partage

L'association, créée en 1977 et reconnue d'utilité publique depuis le 26 janvier 2010, a pour but de prévenir, d'assister et de défendre les enfants de toute atteinte à la personne humaine ; notamment toute forme de mise en péril, de violence psychique, psychologique, morale, sexuelle, y compris les atteintes à la vie. Elle apporte également des secours immédiats à l'enfant où qu'il se trouve.

Le budget prévisionnel est de 5 105 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010, une subvention de fonctionnement de 600 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 900 euros à l'association Enfance et Partage, au titre de l'année 2011.

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance

L'association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance, créée en 1965 et reconnue d'utilité publique en 1979, a pour but de participer à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'aide sociale à l'enfance. A cet effet, elle peut notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur.

Le budget prévisionnel de cette association est 153 759 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de 400 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 400 euros à l'association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance, au titre de l'année 2011.

Association Jonathan Pierres Vivantes

Cette association créée en 2003 dans le Puy-de-Dôme a pour objet l'entraide des familles endeuillées par la perte d'un enfant quelque soit la cause du décès. L'association bénéficie d'un agrément associatif attribué par la Fondation de France.
L'association Jonathan Pierres Vivantes est une émanation de l'association nationale.

Le budget prévisionnel de cette association est de 3 050 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300 euros à l'association Jonathan Pierres Vivantes, au titre de l'année 2011.

Association de Défense des Familles et de l'Individu du Puy-de-Dôme

L'association de Défense des Familles et de l'Individu du Puy-de-Dôme a été créée le 22 mai 1999. Elle a pour but de prévenir et défendre les familles et l'individu contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère de sectes destructrices portant atteinte aux droits de l'Homme et des libertés fondamentales définies par la Déclaration des Droits de l'Homme.

L'association est agréée par le Ministère de l'Education Nationale et reconnue d'utilité publique.

Le budget prévisionnel de cette association est de 10 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de 250 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 euros à l'association de Défense des Familles et de l'Individu du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2011.

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

L'ADSEA a pour objet la prévention, le dépistage et le traitement de l'inadaptation sous toutes ses formes. A cet effet, son activité s'exerce auprès des personnes, des familles et des structures sociales. Dans ce but, elle peut créer et gérer des services ou institutions répondant à son objet.

Le budget prévisionnel de cette association est de 1 215 949 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 800 euros à l'ADSEA, au titre de l'année 2011.

Association les quatre A

L'association a pour objet, depuis quinze ans déjà, de développer les qualités physiques et psychiques des chiens de toutes races et de rechercher les aptitudes propres à en faire des chiens guides d'aveugles.

Depuis 2006, la Ville de Clermont-Ferrand subventionne régulièrement cette association afin de soutenir les clermontois dans la lutte contre le handicap.

Le budget prévisionnel de cette association est de 127 050 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300 euros à l'Association les quatre A, au titre de l'année 2011.

Croix Rouge Française

L'association de la Croix Rouge Française créée en 1863, reconnue d'utilité publique, a pour objet de prévenir et d'apaiser toutes les souffrances.

Le budget prévisionnel de cette association est de 72 750 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à la Croix Rouge Française, au titre de l'année 2011.

Association Résidence Sociale ALTIC

L'association se fixe comme but, à travers le logement social, de créer, restaurer et de maintenir le lien entre des individus ou catégories de population et la société. Elle intervient notamment en direction des populations étrangères, dans la continuité de ce qui a prévalue à la création de l'ALTIC.

L'objet de l'association concerne principalement les personnes aux ressources modestes présentant des fragilités d'ordre familiales, professionnelles, sociales.

Le budget prévisionnel de cette association est de 620 250 euros.

L'ALTIC a perçu une subvention affectée d'un montant de 2 680 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu du service d'assistance administrative rendue, de l'accompagnement et de la mise en réseau avec tous les organismes ou institutions pouvant être utiles à l'amélioration des conditions de vie de ses résidents.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 680 euros à l'association ALTIC, au titre de l'année 2011.

Subventions exceptionnelles

Les associations travaillant dans le domaine de la santé et du social, par leurs activités, peuvent bénéficier d'une subvention à titre exceptionnel.

La ligne budgétaire allouée à ces différentes associations est de 15 800 euros, répartie au prorata des demandes effectuées au cours de l'année 2011.

Association Anditoit

L'association a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des familles du département du Puy-de-Dôme et plus spécifiquement celles ayant dans leur sein un ou des enfants handicapés mentaux.

Cette année, l'association souhaite organiser un séjour en Lozère qui vise l'autonomie et l'intégration en milieu normal dans un village de vacance VTF.

Ce séjour aura lieu pendant les trois semaines de fermeture des Foyers d'hébergement de l'association pour permettre aux familles qui ne peuvent pas prendre en charge le résident pendant cette période d'avoir une première solution d'hébergement.

Le budget prévisionnel de l'action de cette association est de 4 780 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 euros à l'association Anditoit, au titre de l'année 2011.

Association Vivre

L'association Vivre a été créée en juin 2004. Elle a pour objet d'aider à réhabiliter les convalescents psychiatriques sortant de l'hôpital Sainte Marie pour le transfert dans les appartements protégés avant de retrouver le milieu social.

Les appartements gérés par l'association sont destinés aux patients de Sainte Marie. Les sortants, sous la surveillance et l'aide d'une équipe soignante détachée du CMP, apprennent à retrouver une certaine autonomie avant de reprendre leur indépendance. L'association Vivre souhaiterait équiper ces appartements en mobiliers ménagers.

Il est à noter que l'association a perçu en 2010, une subvention de 1500 euros alloués par la Ville.

Le budget prévisionnel de cette association est de 59 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association Vivre, au titre de l'année 2011.

Association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)

L'association, crée en 1975, a pour objet la visite dans les établissements de soins ou d'hébergement des personnes malades, âgées ou handicapées.

Cette année l'association demande une subvention exceptionnelle afin de participer aux fêtes de fin d'année qui sont organisées dans les établissements visités par l'association, soit en finançant un petit spectacle, soit en offrant un petit cadeau aux personnes hébergées.
Cette somme sera affectée intégralement aux établissement visités par l'association sur Clermont-Ferrand à savoir le centre anticancéreux Jean Perrin, l'Hôpital Gabriel Montpied, le CHU Estaing, la maison de retraite Les Opalines au Carré Jaude et la Sainte Famille.

Le budget prévisionnel de cette association est de 13 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association Vivre, au titre de l'année 2011.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2011
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN